

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Depuis peu, les financements des « pensions de travail » ont profondément évolué dans la Fédération de Russie. En effet, la réforme du 24 juillet 2009¹ a changé l'ordre de financement de la Sécurité sociale et les règles de calcul des montants des pensions de retraite, des allocations familiales ou encore des prestations allouées en cas de maladie.

Par ailleurs, l'ajout d'une part complémentaire au système de Sécurité sociale constitue le changement le plus important survenu depuis mars 2008. Les dispositions de 2008² permettent aux assurés de financer leurs charges et celles de l'État. Chaque salarié finance sa part individuelle complémentaire (au minimum 2 000 roubles³ par an) afin de contribuer à sa part cumulative de toutes ses formes de pension (retraite, handicap...) ; il acquiert dès lors le droit d'obtenir la contribution de l'État au travers du « Fonds de bien-être national ». Ce financement est égal à la participation individuelle limitée à 12 000 roubles par an.

I - Les pensions

Selon la loi en vigueur « sur les pensions de travail dans la Fédération de Russie »⁴, ces dernières se composent de 3 parties, financées par des ressources différentes. Il s'agit des parts de pension de base, d'assurance et de capitalisation.

¹ Cf. loi fédérale du 24 juillet 2009 n° 213-ФЗ// Собрание законодательства РФ. – 2009. - n° 30. Ст. 3739.

² Loi fédérale du 30 avril 2008 n° 56-ФЗ// Собрание законодательства РФ. – 2008. - n° 18. Ст. 1943.

³ 1 rouble équivaut 0,023 euros. Soit 2 000 roubles ≈ 46,5 euros.

⁴ Loi fédérale du 17 décembre 2001 n° 173-ФЗ// Собрание законодательства РФ. – 2001. - n° 52 (1). Ст. 4920; 2008. - n° 52 (1). Ст. 6224.

Jusqu'en 2010, les ressources de chacun de ces trois niveaux de pension de travail étaient réparties comme suit :

Parts de pension	Fonds participant	Ressources du fonds
Base	Budget de l'État	Impôt social unique
Assurance	« Fonds de pension de la Fédération de Russie »	Impôt social unique
Capitalisation	« Fonds de pension de la Fédération de Russie »	Impôt social unique

À partir de 2010, la part de base de la pension de travail se transforme et devient celle de la part d'assurance. Ensuite, le « Fonds de pension de la Fédération de Russie » – qui recouvrait les parts d'assurance et de capitalisation – devient le fonds unique de financement de la pension de travail dans lequel le budget de l'État ne participe plus. Enfin, les montants *minima* de part de base des pensions de retraite ont prévu d'augmenter de 1 950 à 2 562 roubles par mois à partir de 2010.

La règle générale de l'âge de départ à la retraite ne change pas et demeure pour les hommes à 60 ans et pour les femmes à 55 ans.

Le minimum vital pour le départ à la retraite commence à jouer un rôle de régulateur comme référence. En effet, le niveau de sécurité financière pour un pensionné, qui ne travaille pas, ne peut être inférieur à ce minimum vital. Un paiement social complémentaire en cas de versement d'une pension inférieure à ce minimum devient obligatoire. Ce paiement social complémentaire est financé par le budget fédéral et/ou régional.

Les règles de calcul des niveaux de pension ont changé pour les personnes ayant travaillé pendant la période soviétique dans la mesure où ce système d'assurance en matière de retraite n'existait pas. Les droits préexistants ont été réévalués. Dans ce contexte, le calcul du capital dû aux

pensionnaires⁵ est estimé à 10 % du montant capitalisé augmenté de 1 % pour chaque année d'ancienneté avant le 1^{er} janvier 1991. Cette règle a pour objet d'augmenter les pensions des personnes qui ont eu une activité de travail en période soviétique.

II - Les ressources de la Sécurité sociale

La loi du 24 juillet 2009 a changé le mode de financement des fonds d'Assurance sociale obligatoire. À partir de 2010, l'impôt social unique sera remplacé par des charges sociales que devront financer les employeurs pour chacun des fonds. L'impôt social unique établi en 2000 est un impôt complexe qui se répartit entre les différents fonds d'Assurance sociale obligatoire. Cet impôt, institué en vue de réduire les charges des employeurs, avait pour objectif de les inciter à ne pas recourir à de la main-d'œuvre illégale. L'impôt social unique constitue un impôt progressif avec un taux minimal d'imposition de 26 % de la masse salariale. Il est réparti entre le budget fédéral et le reste de la façon suivante : 14 % sont attribués au « Fonds de pension de la Fédération de Russie » ; 2,9 % le sont au « Fonds d'assurance sociale de la Fédération de Russie » ; 1,1 % l'est au « Fonds fédéral d'assurance maladie obligatoire » ; et 2 % sont attribués aux Fonds régionaux d'assurance maladie obligatoire.

En 2010, les taux des charges fiscales des Fonds mentionnés ci-dessus seront régis par la loi du 24 juillet 2009 « sur les charges d'assurance de Fonds de pension de la Fédération de Russie, de Fonds d'assurance sociale de la Fédération Russie, de Fonds fédéral d'assurance maladie obligatoire et des Fonds régionaux d'assurance maladie obligatoire »⁶. Selon cette loi, à compter de 2010, la charge d'imposition sera égale au taux minimal d'impôt

⁵ La formule de calcul du capital est la suivante : $CC = (PC - 450 \text{ roubles}) \times T$ (où « CC » est le capital calculé du pensionnaire, « PC » est la pension calculée et « T » est la période attendue de service de la pension ; elle est actuellement de 16 ans). En outre, la formule pour le calcul de la pension (PC) est : $PC = CA \times SM/SME \times SMEP$ (où CA est le coefficient d'ancienneté qui détermine l'ancienneté de la personne, SM est le salaire mensuel moyen pendant une période de 60 mois de durée continue, SME est le salaire mensuel moyen en Russie pendant la même période (SM/SME ne peut dépasser le coefficient maximum de 1,2) et SMEP représente le salaire mensuel moyen en Russie du 1^{er} juillet 2001 au 30 septembre 2001).

⁶ Cf. Собрание законодательства. – 2009. n° 30. Ст. 3738.

social unique de 26 % de masse salariale. À partir de 2011, la majorité des entreprises paiera des charges fiscales de 34 % de leur masse salariale : 26 % au « Fonds de pension de la Fédération de Russie »⁷, 2,9 % au « Fonds d'assurance sociale de la Fédération de Russie », 2,1 % au « Fonds fédéral d'assurance maladie obligatoire » et 3 % aux Fonds régionaux d'assurance maladie obligatoire. Toutefois, un tel changement pourrait, selon certains experts économiques, inciter les entreprises à dissimuler leurs revenus au fisc et à recourir de nouveau aux travailleurs clandestins non déclarés.

En outre, la modification du financement des différents fonds a provoqué des modifications dans les modalités de contrôle en général et, en particulier, à incité au renforcement administratif du contrôle des paiements. À partir de 2010, cette fonction – précédemment assurée par l'Inspection des impôts – sera désormais attribuée au « Fonds de pension » et au « Fonds d'assurance sociale de la Fédération de Russie ». Afin de répondre à cette évolution, il est prévu une augmentation des personnels dédiés à la gestion de ces fonds.

Selon certains responsables du Gouvernement, la nouvelle loi devrait rendre le système de la Sécurité sociale plus efficient. Nous verrons à l'usage son efficacité.

III - Les allocations

Sans être fondamentalement modifiée, l'Assurance sociale volontaire pour les travailleurs indépendants a vu les conditions d'attribution de leurs allocations évoluer. Désormais, les travailleurs indépendants ont droit aux prestations maladie et aux allocations familiales après avoir payé leurs charges fixes au « Fonds d'Assurance sociale de la Fédération de Russie » de l'année précédente ; ce qui leur donne accès à un statut d'assuré social.

Elena Serebriakova

Université de technologie d'État de Moscou de N.E. Bauman

⁷ Soit 20 % pour financer la part d'assurance de la future pension de travail de chaque salarié assuré et 6 % pour financer la part de capitalisation de cette future pension.